

CONFLITS DANS L'AIR

COMMUNIQUÉS DES REPRÉSENTANTS CAP



Postes ouverts à la CAP de décembre 2016

LES AVE AINSI QUE LES PROFILS CORRESPONDANTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE SNCTA : [HTTP://WWW.SNCTA.FR](http://www.sncta.fr) OU DIRECTEMENT SUR LE SITE INTRANET DGAC : BRAVO VICTOR/ VIE PRATIQUE/ MOBILITE.

Quelques rappels

Nous vous rappelons que pour qu'une candidature soit valable il faut absolument :

- ◆ L'envoyer sous sa responsabilité avant la date limite du 28/10/16 via l'outil SIRh (anciennement CASIMIRh), accessible avec vos identifiants Amélia.
- ◆ Par ailleurs, pour les postes d'encadrement (à partir d'assistant de sub, adjoint chef CA...), le SNCTA vous conseille vivement de prendre contact avec l'encadrement local ET de joindre une lettre de motivation à votre candidature.

Suppression de la période « orange »

La période orange était la période au cours de laquelle les candidats pouvaient modifier leurs vœux (ordre des choix, annulations partielles). Cette période qui durait une semaine a été supprimée. Toutefois, cette suppression a permis de rallonger la période de dépôt des candidatures d'une semaine.

Les dates clés

Concernant les candidatures, les dates suivantes sont à noter :

- ◆ Fin du dépôt des candidatures : 28 octobre minuit

Les CAP, elles, se tiendront aux dates suivantes :

- ◆ CAP à recouvrement : 29 novembre
- ◆ CPE : 9 décembre
- ◆ CAP de corps : 13 décembre

Par ailleurs, les candidatures ne pourront être annulées que jusqu'aux dates suivantes :

- ◆ Pour la CAP à recouvrement : le 27 novembre à 23h59
- ◆ Pour la CAP de corps : le 11 décembre à 23h59

Application SNCTA

Vous pouvez utiliser l'application du SNCTA pour la CAP. Lors de chaque campagne, vous pouvez désormais consulter l'ensemble des postes ouverts depuis votre smartphone. Les résultats sont aussi publiés sur notre application dès la fin de chaque commission. Cette fonctionnalité unique vous permet d'être informé au plus vite de votre mutation, ainsi que des départs et des arrivées de votre centre ou d'ailleurs. Vous pouvez télécharger l'application en flashant ce QR code :



Centre	Intitulé	N°AVE	Corps ouverts
CRNA E	2 PC	105428	ICNA
	Assistant de Sub Etudes Radio	105429	ICNA IEEAC
	Assistant de Sub Contrôle – Effectifs Salle	105440	ICNA IEEAC
	Assistant de Sub Contrôle – Projets Espace	105443	ICNA IEEAC
	Assistant de Sub Contrôle - FMP	105447	ICNA
	Chef de Programme – Service Exploitation	105517	ICNA
CRNA O	5 PC	105208	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	105207	ICNA
	Adjoint Chef Service Exploitation	105206	ICNA IEEAC
	Chef Sub Contrôle	105205	ICNA IEEAC
CRNA SE	5 PC	104998	ICNA
	Adjoint au Chef de Centre	104706	ICNA IEEAC IESSA IPEF
	Chargé. Système Management Intégré	104707	ICNA IEEAC IESSA
	Assistant de Sub Contrôle	104999	ICNA TSEEAC
CRNA N	2 PC	105080	ICNA
	Chef de Sub Instruction	105076	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Instruction	105077	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Etudes	105078	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant Sub Contrôle	105079	ICNA IEEAC TSEEAC
CRNA SO	2 PC	105421	ICNA
	Resp. Système Management Intégré	105372	ICNA IEEAC IESSA
	Assistant Sub Etudes	105583	ICNA
DCC Lyon	Chef DCC	104997	ICNA
DO	Chargé Mission Dep 2 - FABEC	105327	ICNA IEEAC
	Chargé Mission Dep 2 – Free Route	105330	ICNA IEEAC
	Chef de Sub 2R – Planification Pré-tactique	105341	ICNA IEEAC
	Sub 2UG – Gestion de l’Espace - Régulateur CNGE	105367	ICNA
	Assistant Sub 2EA – Espaces Inférieurs Approches	105385	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant Sub 2EA – Espaces Inférieurs Approches	105392	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant Sub 2RP- Régulation et planification	105418	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant Sub 3AS – Domaine Technique	105560	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Chef de Programme Division 3R – Outils en Route	105586	ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Sub 3RC – CAUTRA	105587	ICNA IEEAC IESSA
	Chargé de Mission – Transo métier 4F	105592	ICNA IEEAC IESSA IPEF



Centre	Intitulé	N° AVE	Corps ouverts
DSAC	Chef Programme Systèmes et Matériels de la NA	105342	ICNA IEEAC IESSA
	Chef Programme Certification des Prestataires de Services de la NA	105345	ICNA IEEAC
DSNA	Chef Programme Formation des Corps Techniques de la NA	104920	ICNA
DSNA (Toulouse)	Chef Programme MSQS	104952	ICNA IEEAC IESSA
DTA	Chef de Programme Bureau de la Navigation aérienne et de l'Espace Aérien	105180	ICNA, IEEAC
DTI	Expert sénior – Intégration, Validation, Déploiement	104779	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé – Intégration, Validation, Déploiement	104780	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé – Aéroport, Tours et Zones Terminales	104784	ICNA IEEAC TSEEAC
	Expert sénior – Environnement du contrôleur et Simulation	104786	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert – Environnement du contrôleur et Simulation	104809	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert – Environnement du contrôleur et Simulation	104812	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé – Traitement des Vols	104819	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé – Consolidation des exigences opérationnelles	104858	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert sénior – Consolidation des exigences opérationnelles	104859	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert confirmé – Consolidation des exigences opérationnelles	104860	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert – Consolidation des exigences opérationnelles	104862	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Chargé de Mission DTI	105236	ICNA IEEAC IESSA
	Expert confirmé – Traitement des Vols	105437	ICNA IEEAC IESSA
DTI (Athis)	Expert performance	104857	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
ENAC	2 ICA - Profil ACC	104954	ICNA
	1 ICA - Profil APP	104953	ICNA
	Inspecteur des Etudes	104957	ICNA IEEAC
	Chargé de Projet – Sub Exploitation simulateurs	104976	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Chef Programme Direction des Etudes et de la Recherche	105363	ICNA IEEAC TSEEAC
Saint-Denis	Chargé de Programme SMI	105097	ICNA IEEAC IESSA



Centre	Intitulé	N° AVE	Corps ouverts
Saint-Denis	Chef de Sub Exploitation	105160	ICNA IEEAC
Tahiti	4 PC	105520	ICNA
	Assistant de Sub Instruction	105523	ICNA
Nouméa	2 PC	105201	ICNA
	Chef d'Organisme	105262	ICNA IEEAC IESSA
Nouméa	Chef CA	105264	ICNA
Fort -de- France	2 PC	104986	ICNA
	Adjoint au Chef de Service Exploitation	104982	ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Sub Contrôle	104984	ICNA IEEAC
Poi.-A-Pitre	2 PC	104993	ICNA
Cayenne	2 PC	104987	ICNA
	Chef CA	104983	ICNA
	Adjoint Chef CA	105023	ICNA
	Chargé de Projet CA	105229	ICNA IEEAC
Lyon	1 PC	105058	ICNA
	Chef Sub Contrôle	105239	ICNA IEEAC
	Chef Service Exploitation	105246	ICNA IEEAC
Clermont	1 PC	105059	ICNA
Chambéry	Chef CA	105242	ICNA
Mérignac	Resp. Système Management Intégré	105300	ICNA IEEAC IESSA
 Biarritz	2 PC	105274	ICNA
	Adjoint Chef CA	105279	ICNA
 Pyrénées	1 PC	105275	ICNA
	Chef de Sub Contrôle	105270	ICNA, IEEAC
Lille	Chef de Sub Contrôle	105273	ICNA
Rouen	Adjoint Chef CA	105281	ICNA
Strasbourg	1 PC	105455	ICNA
Metz	2 PC	105452	ICNA
	Adjoint Chef CA	104793	ICNA
Saint-Yan	Adjoint Chef CA	104792	ICNA
Bâle	2 PC	105453	ICNA
Nantes	2 PC	104898	ICNA
	Assistant Sub Instruction	104902	ICNA IEEAC TSEEAC
	Adjoint Chef Service Exploitation	104917	ICNA IEEAC
Guipavas	2 PC	104899	ICNA



Centre	Intitulé	N°AVE	Corps ouverts
Guipavas	Chef CA	104904	ICNA
Deauville	2 PC	104900	ICNA
Toulouse	2 PC	104802	ICNA
Nice	2 PC	105514	ICNA
Ajaccio	Chef d'Organisme	105502	ICNA IEEAC IESSA
Montpellier	1 PC	105211	ICNA
Marseille	Chef Subdivision Etudes	105196	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef Subdivision Contrôle	105199	ICNA IEEAC
Orly	Assistant Sub Etudes	105333	ICNA IEEAC
Le Bourget	Chef de Sub Instruction	105081	ICNA IEEAC
Roissy	3 PC	104971	ICNA
	Chef Sub Desserte Infrastructures	104959	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant Sub QS	105017	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef Programme Direction	105469	ICNA IEEAC
Pontoise	Chef CA	105035	ICNA

Nos critères, simples et équitables

Les critères indiqués ici sont ceux appliqués par le SNCTA, sauf mention contraire.

Principes de base

- ◆ Sur les postes en exploitation, les mutations se font sur le principe de base de l'ancienneté promo. L'ancienneté dans les corps de la DGAC autres qu'OCCA/ICNA compte pour moitié.
- ◆ L'amortissement de qualification doit être au minimum de :
 - 3,5 ans pour les groupes A, B ou C,
 - 2,5 ans pour les groupes D ou E.
 - 2,5 ans pour les postes de DCC
- ◆ Le SNCTA calcule la durée d'exercice de mention d'unité au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP.

Âges Limites

- ◆ Pour être recevable sur un poste en exploitation, il ne faut pas avoir atteint la limite d'âge. Cette limite est fonction du centre sur lequel l'agent postule. Par ailleurs, l'âge limite du corps a été repoussé en fonction de l'année de naissance des agents. Ainsi, pour pouvoir postuler sur un poste en exploitation, il faudra avoir au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP moins de :
 - 53 ans pour les postes des groupes A, B, C,
 - 54 ans pour les postes des groupes D et E.

Bonifications

- ◆ La seule bonification qui existe encore est le bonus pour les agents souhaitant quitter Cayenne ou Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce bonus est égal à 1 an après 3 ans d'exercice de qualification maximale du centre. Il est porté à 2 ans après 5 années d'exercice.

Instructeurs à l'ENAC

- ◆ Pour les ICA, il n'y a désormais plus de bonus en fin de mandat. Cette règle s'applique pour tous les ICA mutés à partir de la CAP de Juin 2013. La règle reste inchangée pour tous les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.
- ◆ En cas de retour dans le centre d'origine, il sera demandé l'amortissement de qualification du centre si le retour se fait à l'issue du premier séjour. Par contre, si ce retour est effectué à l'issue du troisième mandat, aucun amortissement ne sera demandé (*la publication de l'arrêté permettant de faire un 3^{ème} mandat a été publié*), sauf pour repostuler sur un poste d'ICA.
- ◆ Enfin, les postes d'ICA sont désormais « profilés » (Approche ou En Route). Plus d'informations sont disponibles dans le descriptif des postes.



Les postes hors exploitation

- ◆ Pour tous les postes d'encadrement, à partir du poste d'adjoint chef CA et d'assistant de subdivision, le SNCTA conseille aux agents de prendre contact avec les services concernés ainsi que de rédiger une lettre de motivation pour que la candidature soit examinée. Ces formalités sont extrêmement importantes aux yeux de l'administration.
- ◆ Sur un poste d'assistant de subdivision, la tenue de poste doit être de trois ans en règle générale. Toutefois, le SNCTA ne requiert pas de tenue de poste minimale dès lors qu'il s'agit d'une progression dans l'organigramme du centre. Ce critère est une spécificité du SNCTA, néanmoins, l'administration semble être capable de s'affranchir d'une durée de poste minimale lorsque le profil du candidat correspond au poste.
- ◆ Le SNCTA ne demandera pas d'amortissement minimum pour candidater vers un poste de PC dans son centre.
- ◆ Pour les postes d'adjoints chefs CA, l'ancienneté de promo reste la règle générale. De plus, pour postuler sur un poste d'adjoint chef CA dans un autre centre, il ne faut pas avoir dépassé l'âge limite (*obtenir la MU du nouveau centre est obligatoire*).

Mutation conjointes

- ◆ Lorsqu'un couple postule ensemble au cours d'une CAP, leur candidature est considérée comme conjointe, sauf si les deux agents y renoncent clairement.
- ◆ L'ancienneté des couples est moyennée. Cette moyenne n'est possible que lorsque les agents mutent ensemble vers un même centre ou deux centres voisins.
- ◆ Attention, les mutations conjointes ne seront recevables que si les deux conjoints mutent vers un centre d'un bassin géographique différent de ceux d'origine des deux candidats

Concernant les retours POM (Nouméa et Tahiti) :

- ◆ Le SNCTA encourage fortement les candidats à postuler sur les deux CAP qui précèdent la date de fin de séjour, afin de pouvoir maximiser les chances de trouver un poste correspondant à leurs vœux.

- ◆ Il faudra pour chaque agent choisir au moins trois postes dont un hors exploitation. Plus la demande de poste du candidat est variée (fonctions et bassin géographique), plus la gestion de son retour est facilitée, notamment en période de restriction d'AVE.
- ◆ Les capistes du SNCTA analyseront les candidatures sur l'ensemble des choix exprimés, en regardant notamment l'ancienneté séparant un retour Outre-Mer d'un autre candidat avec lequel il serait « en compétition » sur un poste.
- ◆ Il n'existe ainsi pas de règle pré-établie, et le choix de retenir un retour « POM » sur un de ses vœux se fait souvent en le comparant aux autres candidats.
- ◆ Attention toutefois, si un candidat ne pouvait être retenu sur un de ses choix, il serait mis à disposition de l'administration et celle-ci pourrait l'affecter là où elle le souhaite. C'est une règle Fonction Publique.

Cas sociaux

Les ICNA estimant être dans une situation méritant un traitement particulier doivent se faire connaître auprès des assistantes sociales afin de préparer un dossier (*en cas de problèmes, ne pas hésiter à faire appel aux assistantes sociales tout au long de l'année*) Il est recommandé aux agents se déclarant en cas particulier de postuler sur le maximum de postes ouverts dans la région où ils désirent se rendre et de se faire connaître auprès des capistes : cap@sncta.fr

Terrains déclassés

- ◆ Les agents des approches reprises bénéficient d'une priorité absolue sur les postes ouverts en CAP. Cette priorité est valable sur 7 CAP : de la CAP qui précède la date de la reprise et pendant les 6 CAP qui la suivent.
- ◆ Cette priorité n'est valable que sur les postes opérationnels des terrains sur lesquels un AVE est ouvert en CAP. Les agents retenus seront affectés de manière surnuméraire, c'est-à-dire qu'un poste leur est ouvert en séance. Il n'est ouvert au maximum que la moitié des postes offerts en CAP normale.
- ◆ Par exemple, si un agent d'une approche reprise postule sur un terrain X, et que ce terrain à 2 postes ouverts à cette CAP, le nombre de postes ouverts en surnuméraire sera de 1.
- ◆ S'il n'y a qu'un poste ouvert, le SNCTA considère qu'on peut ouvrir un poste en plus.

Une question ? Contactez les capistes du SNCTA !

cap@sncta.fr

10/10/2016

